



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

deux-roues motorisés

Question écrite n° 85303

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'usage des deux-roues motorisés en France. Le contrôle technique des deux-roues n'étant pas obligatoire, il est en effet difficile pour les forces de l'ordre de reconnaître les deux-roues et pièces non homologués. Ainsi par exemple, un certain nombre circule illégalement sur la voie publique, provoquant de fortes nuisances sonores. Aussi elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour remédier à cette situation qui peut parfois devenir gênantes pour les riverains.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85303

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5555

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)